

**Zeitschrift:** Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

**Band:** - (1991)

**Heft:** 26

**Artikel:** Focalisées sur l'avenir : troisièmes assises du BCF

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-350747>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Focalisées sur l'Avenir

**TROISIEMES ASSISES DU BCF***Pour toutes les femmes du pays, 1991, c'est l'année des anniversaires...**...20 ans de suffrage féminin, 10 ans d'égalité des droits entre femmes et hommes.**Mais, pour le Bureau de la condition féminine, 1991 marque aussi le début d'une nouvelle législature avec l'organisation traditionnelle maintenant de ses Assises.**La meilleure façon de fêter par anticipation la Journée internationale des femmes du 8 mars.*

Les Assises se sont déroulées sur deux jours, les vendredi et samedi 1er et 2 mars derniers. Elles ont réuni une cinquantaine de participantes et ...un participant.

Au programme du vendredi soir, une conférence de Claudia Kaufmann, cheffe du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, sur "L'exigence d'égalité".

La journée du samedi était consacrée à la réflexion orientée sur trois priorités tirées du programme du BCF pour la législature 1991-1994 : **la violence, le travail, et la politique**. Une synthèse commune élaborée en fin de journée a permis de confirmer les orientations prises et de transformer les priorités du BCF en objectifs concrets.

**UNE CONFERENCE**

Le BCF avait invité Claudia Kaufmann, pour une conférence sur "L'exigence d'égalité".

Marie-Josèphe Lachat l'a présentée en ces termes :

*" Cela fait plusieurs années que je connais Claudia Kaufmann et que je l'apprécie. C'est une femme d'une haute intelligence, elle a le savoir, le coeur, et le souci de la cohérence : elle sait et vit l'égalité, elle a le courage et la ténacité ".*

Particulièrement bien informée pour parler du principe d'égalité entre femmes et hommes, Claudia Kaufmann, dans son exposé, a fait un tour d'horizon de cette exigence et des exigences qui en découlent, tant au niveau fédéral qu'international. Elle a proposé aux participant-e-s des pistes à suivre pour

concrétiser cette "exigence d'égalité".

Le 14 juin 1981, le principe de l'égalité entre femmes et hommes était voté. Dès cette date figure dans la Constitution fédérale, il n'est peut-être pas inutile de le rappeler, l'article 4, alinéa 2, qui stipule :

**" L'homme et la femme sont égaux en droits. La loi pourvoit à l'égalité, en particulier dans les domaines de la famille, de l'instruction et du travail. Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale ".**

" Si l'on examine le principe de l'égalité lui-même et son développement ", déclarera Claudia Kaufmann, " le Message du Conseil fédéral pour l'article constitutionnel montre très visiblement l'approche formelle et linéaire de l'égalité, en ce temps-là. On parlait alors d'une égalité formelle, juridique, basée sur la législation.

Cette égalité basée sur la législation, ne suffit pas à éliminer les vieux principes hérités du droit fondamental qui vont encore à l'encontre des femmes.

" On se distançait encore de l'égalité des chances comme but de l'article constitutionnel. Dans cet article, on ne retrouve pas d'expressions comme égalité de fait ou actions positives. De plus, à l'époque, l'idée du processus de l'égalité était sans doute liée à celle d'une adaptation du statut de la femme à celui de l'homme.

" Les préjudices encourus par les femmes s'agissant de leurs droits devraient être supprimés en élevant la position des

femmes à celle des hommes. Les femmes ne doivent pas être considérées comme des hommes déficitaires.

" *Source de danger que cet article 4, qui peut avoir un effet de boomerang pour les femmes !* " dira encore Claudia Kaufmann.

En effet, les exemples de l'obligation militaire, l'âge de la retraite identique pour les deux sexes, le deuxième pillier, etc sont bien connus. Toutefois, s'agissant de la deuxième revendication, le Conseil fédéral, dans la 10e révision de la loi sur l'AVS, estimant que la situation de vie des femmes est plus difficile que celle des hommes, a décidé de maintenir à 62 ans l'âge de la retraite des femmes.

Claudia Kaufmann a également abordé quelques aspects de la Loi sur le travail actuellement en révision : absolument, l'interdiction du travail de nuit dominical des femmes doit être maintenue.

Elle a dénoncé d'autres lacunes criantes : la différence des primes en matière d'assurance maladie ainsi que les discriminations salariales qui peuvent s'élever jusqu'à 30% dans certains cas.

Enfin, la conférencière a parlé des difficultés pour les femmes - et pour les hommes - de concilier activité professionnelle et vie familiale. Le manque d'infrastructures pour la garde des enfants doit être comblé.



## UNE JOURNEE DE REFLEXION

La journée du samedi était divisée en trois parties. Trois ateliers étaient proposées aux participant-e-s qui s'étaient préinscrit-e-s selon leurs affinités. Chacun des ateliers était dirigé par deux animatrices et s'organisait à sa convenance. Les trois thèmes en discussion, à savoir, **violence**, **travail** et **politique**, étaient extraits du programme d'activités du BCF pour la législature 1991 - 1994.

L'après-midi, les groupes de travail se réunissaient à nouveau pour arrêter un catalogue de revendications. Une synthèse commune élaborée en fin de journée permettait de confirmer les orientations prises et de transformer les priorités du BCF en objectifs concrets.

Un repas prix en commun, riche en partage, procurait détente et apportait une agréable coupure aux personnes présentes.

Les participant-e-s ont été accueillis et salués par le Président du Gouvernement, Monsieur Gaston Brahier, et Mesdames Claudia Kaufmann et Marie-Josèphe Lachat.

Dans son discours de bienvenue, dont nous publions ci-dessous l'intégralité, le ministre de l'Education, nouvellement chargé du BCF, a rappelé combien il restait encore à faire en matière d'égalité entre femmes et hommes.

" *Dès sa création, l'Etat jurassien a décidé de mettre en oeuvre une politique particulière afin de réaliser le principe d'égalité entre femmes et hommes. Depuis douze ans, plusieurs choses ont été accomplies, de très importantes même, au niveau de l'éducation non sexiste et de la diversification de la formation professionnelle, par exemple. Que beaucoup reste à faire ? Nous en sommes convaincu, afin que notre société devienne réellement mixte dans toutes ses structures, dans tous ses projets et ses réalisations.*

*J'en veux pour preuve qu'aujourd'hui nous fêtons deux anniversaires importants du point de vue de l'égalité entre femmes et hommes, deux anniversaires qui montrent bien le chemin qu'il nous reste à parcourir. En effet, nous fêtons le vingtième anniversaire du suffrage féminin et, lorsque nous examinons les pourcentages de participation féminine aux décisions politiques, nous nous apercevons que nous sommes, là encore, fort loin de ce qu'exige le principe d'égalité. Déjà en 1959, les Jurassiens ont démontré leur désir d'égalité politique puisque, si le Jura avait été un canton, il aurait accepté, à 52 %, le suffrage féminin et aurait rejoint les trois seuls cantons acceptants, soit Genève, Vaud et Neuchâtel. Je rappelle que l'ensemble de la Suisse refusa le suffrage féminin à 67 %. En 1971, par contre, la Suisse l'accepta à 66 %. Le Jura, s'il avait été canton, aurait dit oui à 84 % ! Au niveau cantonal et communal, il serait non seulement heureux, mais équitable, que le Jura accorde une place plus importante à la représentation féminine.*

*Les femmes s'intéressent à la vie politique. Leur participation aux scrutins en est la preuve puisqu'elle était de 59 % aux dernières élections, soit inférieure de moins de 5 points à la participation masculine.*

*Nous fêtons également le dixième anniversaire de l'acceptation de l'article constitutionnel fédéral consacrant l'égalité entre femmes et hommes. Un article qui fondait très précisément le droit à un salaire égal pour un travail égal. Or, le manque d'effet de cet article a nécessité le projet de loi sur l'égalité que la Confédération met actuellement en consultation. Des études, faites dans le cadre de l'élaboration de cette législation, ont montré une disparité salariale entre les hommes et les femmes de 28 % qui, si elle s'explique pour moitié par des facteurs, tels que la formation, l'expérience professionnelle et la santé, demeure injustifiée pour la moitié. Au sens de l'équité, l'étendue potentielle de cette discrimination appelle la réflexion en profondeur et meilleure maîtrise.*

*Nous le voyons, ces anniversaires ne sont donc là que pour*

confirmer encore la nécessité d'une action en faveur des femmes.

Si, en tant qu'homme, je pourrais me contenter d'observer les activités du Bureau de la condition féminine, et des associations féminines en vue d'une amélioration de la condition des femmes, il m'apparaît qu'en tant que membre du Gouvernement qui, le premier en Suisse, a créé un Bureau de la condition féminine, je me dois de participer à l'amélioration de la condition féminine, et maintenant, plus encore, en tant que ministre chargé du Bureau de la condition féminine. Cependant, j'aimerais dire aussi et surtout que, pour moi, cet engagement répond à une conviction: celle qui veut qu'un Etat mette tout en oeuvre pour que ses membres deviennent des êtres libres et responsables. Cette conviction est véritablement la mienne puisque former "des êtres libres, conscients de leurs responsabilités et capables de prendre charge leur propre destinée" est la mission première que notre Constitution jurassienne donne à l'éducation. Or, vous savez que je suis chargé de ce dossier depuis mon entrée au Gouvernement jurassien. Aussi, suis-je bien conscient que les êtres, dont parle notre Charte fondamentale, sont évidemment aussi bien féminins que masculins. Je suis donc convaincu de la nécessité d'une action particulière pour la concrétisation du principe d'égalité et persuadé que lorsque la société, au passé comme au présent, a infligé à une partie de ses membres, des retards, des marginalisations, et élevé des obstacles, il est de son devoir d'y remédier par des actions préférentielles.

Oui, nos sociétés doivent se féminiser. D'ailleurs, elles ont tout à y gagner puisque l'amélioration de la condition humaine passe par l'amélioration de la condition féminine.

Par exemple, si je reviens au domaine de l'éducation, nous savons pertinemment que viser une éducation non sexiste, c'est-à-dire avoir une action particulière en vue d'une éducation non sexiste, notamment en combattant les stéréotypes sexuels, nous amène aussi à imaginer une éducation non raciste, une éducation qui se penche encore davantage vers s'épanouissement de l'être, quelle que soit son appartenance sexuelle, raciale, religieuse ou de classe.

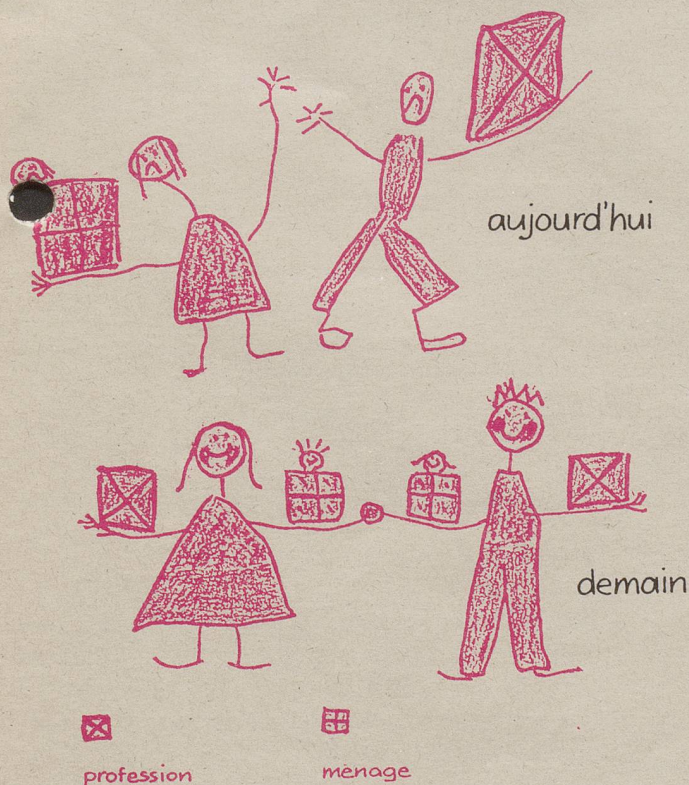
Après avoir mis l'accent sur l'éducation, la formation professionnelle, l'action gouvernementale en faveur de l'égalité s'orientera vers la lutte contre la violence, vers la promotion du travail des femmes et vers leur participation équitable à la vie politique. Ce sont les trois thèmes de réflexion qui vous sont proposés aujourd'hui et sur lesquels nous attendons avec impatience vos conclusions et vos propositions.

Je ne peux que me réjouir de ces Assises qui mettent en pratique la concertation et permettent aussi un engagement de la population jurassienne, aux côtés de l'Etat jurassien, en faveur de l'égalité. Par conséquent, considérant que les tâches du Bureau de la condition féminine :

- améliorer la condition féminine;
- favoriser l'accès de la femme à tous les degrés de responsabilité;
- éliminer les discriminations dont elle peut faire l'objet;

sont les devoirs de l'Etat, ferai-je en sorte que le programme qui sortira de vos délibérations puisse être réalisé durant cette législature.

Je ne doute pas que la réflexion, à laquelle vous vous livrerez, permettra de réaliser une avancée bénéfique pour la condition féminine. Aussi, suis-je heureux de vous réitérer mes vœux les plus chaleureux afin que vos Assises soient sources de progrès et d'améliorations pour l'ensemble des femmes de chez nous".



**SI SEULEMENT DEMAIN ÉTAIT DÉJÀ LÀ.**

Egalement présente samedi, Claudia Kaufmann a exprimé son plaisir d'être là. Elle a évoqué les projets en cours au niveau fédéral en matière de violence, du travail et de politique et a montré ainsi la direction dans laquelle la discussion sur l'égalité se développe au niveau fédéral. En quelques flashes, elle a donné certaines pistes à suivre pour parvenir à une concrétisation des trois priorités du BCF au niveau cantonal.

Tout d'abord, elle fit une remarque d'ordre général :

" Lorsque nous discutons de sujets très concrets et cherchons des mesures pragmatiques pour la réalisation de l'égalité, nous ne devons jamais oublier l'interdépendance des différents domaines de vie. Les obstacles et barrières pour une égalité de fait dans le travail sont par exemple étroitement liés à notre politique familiale, notre système d'assurances sociales, à celui de nos impôts.

" La segmentation des différents travaux dans notre société comme le partage des tâches entre femmes et hommes freinent notre égalité de manière analogue dans la vie professionnelle et dans la politique.

" Si nous parlons des mesures à prendre contre la violence, il faut se rendre à l'évidence, il s'agit d'une violence structurelle contre les femmes, les devoirs et effets des médias, la violence au niveau du langage, la prévention possible dans l'éducation, etc.

" En matière de violence donc, on mentionnera deux législations d'actualité : la révision du Code pénal et une nouvelle loi sur l'aide aux victimes d'infractions.

Dans le domaine du travail, Claudia Kaufmann a rappelé les sujets aujourd'hui en discussion : l'égalité salariale, le nouveau partage des rôles, la suppression de la ségrégation dans le marché du travail, les actions positives à entreprendre, la formation professionnelle, une meilleure possibilité de concilier travail professionnel et travail familial.

Enfin, s'agissant de politique, au plan national, elle a évoqué l'impressionnante collaboration des organisations féminines afin de rappeler les revendications essentielles des femmes face à la 10e révision de l'AVS.

Claudia Kaufmann a également parlé de l'initiative " Conseil national 2000 ", indiquant qu'au niveau cantonal aussi des mesures contraignantes pouvaient être instaurées par exemple pour les élections au Conseil des Etats.

Quant à Marie-Josèphe Lachat, elle a fait une brève présentation du programme d'activités (pages 8/9) du BCF pour la législature qui commence. Ce programme fait partie intégrante du programme gouvernemental. Elle a rappelé les domaines d'activités qu'il contient et dont se préoccupe plus particulièrement le BCF, à savoir les domaines de **l'enseignement, de la formation professionnelle, du travail** (égalité salariale, promotion et réinsertion), de **la famille** (violence et équipements sociaux), de **la politique** et de **l'information**.

Présentant les autres objectifs du programme d'activités, elle a mis l'accent sur les trois thèmes à traiter par les groupes de

travail en y dépeignant la situation actuelle et les actions du BCF :

#### VIOLENCE :

- Aucun lieu spécifique d'information
- Aucun lieu véritable d'accueil pour les victimes de violence
- Ebauche d'un projet de réseau téléphonique par le BCF (références : application de la Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions, projet d'accueil de l'Association jurassienne pour l'action sociale)

#### TRAVAIL :

- Informations sur les droits des femmes, sur les bas salaires
- Appel aux témoignages sur le travail professionnel et/ou le travail ménager
- Introduction de dispositions légales obligeant les soumissionnaires aux travaux financés par l'Etat à respecter le principe d'égalité salariale
- Enquête sur le salaire des travailleuses frontalières et respect des salaires minima
- Constat lors du 10e anniversaire du BCF : pas de véritable moyen d'action en matière d'égalité salariale sans dotation du droit de plainte au BCF

#### POLITIQUE :

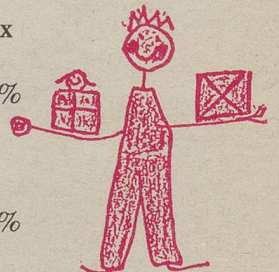
- Participation des femmes à la vie politique dans le Jura :

dans les exécutifs communaux

1979 : 8,8 %      1988 : 11,5 %

au législatif cantonal

1978 : 6,7 %      1990 : 13,3 %



- Malgré la mise sur pieds de nombreuses campagnes d'information "Confiance aux femmes", force est de constater que le BCF doit entreprendre des actions plus contraignantes telles que les quotas. Le Gouvernement a adopté en octobre 1990 des directives visant à améliorer la représentation des femmes dans les commissions et groupes de travail nommés par le Gouvernement qui proposent un quota dans un premier temps de 30 %.

## SYNTHESE DES ATELIERS

Les trois ateliers se penchèrent donc sur ces thèmes et y travaillèrent toute la journée. A l'issue de leurs travaux, les groupes partagèrent leur rapport. La synthèse permit alors de dégager certaines options dans les trois priorités.

### en matière de violence :

Le premier groupe de travail s'est penché sur toutes les formes de violence dont sont victimes les enfants et les femmes en situation familiale, professionnelle ou sociale. Il a tenté d'apporter réponses et remèdes à cet état de fait.

l'accent doit être mis sur :

- Prévention par l'éducation face à la publicité, aux médias, aux bandes dessinées, aux dessins animés, préparation au décodage de ces messages.
- Mise en place d'un réseau téléphonique et d'une structure d'accueil pour femmes et enfants victimes de violences.
- Elaboration d'un guide d'information et de conseils à l'usage des familles.

### en matière de travail :

Les femmes ont toujours travaillé, travaillent et travailleront toujours, le deuxième groupe de travail s'est interrogé sur les implications de cet état de fait.

l'accent doit être mis sur :

- La conciliation du travail et de la famille en proposant une infrastructure d'accueil continu pour les enfants.
- L'organisation à l'intérieur de l'administration des temps partiels, des vacances, et la prise en charge des enfants. L'Etat, en sa qualité, d'employeur se doit de donner l'exemple en aménageant les conditions et horaires de travail.
- Le soutien au projet fédéral de loi sur l'égalité et élargissement des tâches et des compétences du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes
- La dotation du droit de plainte au BCF, dans le but de rendre applicable le principe "à travail égal, salaire égal".
- La création d'un fond à disposition des femmes pour leur permettre de faire une formation.

en matière de politique :

Enfin, la politique étant un moyen, donc un but, le troisième groupe a cherché comment l'atteindre et l'utiliser.

l'accent doit être mis sur :

- la formation : cours de prise de parole, d'instruction civique.
- la collaboration entre le BCF et les femmes parlementaires.
- l'étude et l'utilisation d'actions positives (études des quotas).

## ET APRES LES ASSISES...

A la suite des Assises, le programme a été arrêté comme indiqué ci-dessous et une refonte des groupes de travail de la Commission du BCF a été opérée.

Ainsi, quatre groupes de travail se sont déjà mis à l'oeuvre pour atteindre

- le GT **"Formation"**, l'objectif 2 principalement. Un colloque doit être prévu pour 1992. L'objectif 1 est partiellement poursuivi (matériel pédagogique) par la "Commission chargée de promouvoir une éducation non sexiste",
- le GT **"Famille"**, l'objectif 5 sera réalisé cette année encore, puisque c'est une tâche héritée de la précédente législature. Le GT se penchera ensuite sur les objectifs 6, 4 et 7 (un nouveau GT sera éventuellement créé pour ces deux dernières préoccupations prioritaires dès 1992),
- le GT **"Politique"**, l'objectif 9 qui devra trouver une partie de réalisation (formation des futures candidates) en 91 - 92 étant donné les échéances électorales,
- le GT **"Information"**, l'objectif 10 qui devra être travaillé cette année encore étant donné notamment l'informatisation en cours des bibliothèques de l'Etat.

L'objectif 3 a déjà été traité en ce qui concerne la loi fédérale puisque le Gouvernement a manifesté son enthousiasme à l'avant-projet de loi fédérale sur l'égalité en désirant qu'elle soit encore renforcée et élargie (cf. pages 11 à 16). Il faudra d'ici 92 - 93 se pencher sur les solutions cantonales envisageables.

Enfin, pour retracer le processus de réalisation de l'objectif 8, divers événements tant cantonaux que fédéraux doivent encore se produire.